

ENQUÊTE COVID-19

TENDANCES INTERSECTORIELLES

Avril 2020

Contacts : Caroline JANSEN (caroline.jansen@unipso.be)
Mathieu de Poorter (mathieu.depoorter@unipso.be)

Destinataires : Fédérations membres de l'UNIPSO

Objectif : Information

Confidentiel : NON

MÉTHODOLOGIE ET FINALITÉ DE L'ENQUÊTE

Lors de la rencontre entre le Gouvernement wallon (GW) et le Groupe des partenaires sociaux interprofessionnels du samedi 14 mars 2020, l'UNIPSO a été interpellée pour collecter, centraliser et relayer les préoccupations du secteur à profit social (SPS) dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Afin de répertorier les mesures prises dans le SPS, évaluer les impacts et récolter les propositions d'actions et/ou de mesures émanant du SPS, l'UNIPSO a donc adressé une enquête à ses fédérations membres et par elles, aux entreprises à profit social. Il a été décidé d'élargir cette enquête aux compétences communautaires de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) et de la Communauté germanophone (CG).

L'enquête a permis de récolter 61 questionnaires complets au 31/3, en couvrant une majorité des secteurs à profit social. Les questionnaires récoltés ne doivent pas pour autant être considérés comme représentatifs, que ce soit de la diversité des secteurs à profit social ou de l'ensemble des problématiques rencontrées.

Des tendances intersectorielles ont néanmoins pu être dégagées. Elles sont synthétisées et structurées ci-dessous selon :

- ▶ Les impacts sur les activités, financiers et humains, ainsi que les impacts liés aux questions de gouvernance et d'obligations légales des entreprises à profit social ;
- ▶ Une évaluation des mesures prises dans le cadre des fonds extraordinaires d'urgence mis en place par le GW et le Gouvernement de la FWB ;
- ▶ Des propositions d'actions et de mesures liées au financement, à la protection et au soutien des entreprises et de leur personnel, ainsi que des propositions liées à la gestion administrative.

Ces tendances intersectorielles, associées aux analyses et au suivi de l'actualité de la crise sanitaire, ont permis d'élaborer un courrier de positionnement intersectoriel adressé aux Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Ref. : N2020-048 Enquête UNIPSO Covid-19 - tendances intersectorielles

UNIPSO ASBL

Square Arthur Masson 1 bte 7 – 5000 Namur (siège social)

☎ 081/24.90.20

unipso@unipso.be – www.unipso.be – N° entr. : 0464 281 392 – Belfius IBAN BE23 0682 2289 3091 BIC GKCCBEBB

Rue du Congrès 37-41 bte 3 – 1000 Bruxelles

☎ 02/210.53.00

IMPACTS DE LA CRISE ET ÉVALUATION DES FONDS D'URGENCE

IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS

- ▶ Les secteurs sensibles avec aide directe aux personnes vulnérables sont en activité, les autres sont suspendus
- ▶ Fermeture totale de certains services et annulations des activités et réunions jugées non essentielles
- ▶ Continuité des certains services par liens avec les bénéficiaires via différents canaux (mail, téléphone, créativité, etc.)
- ▶ Adaptation des activités aux nouvelles problématiques rencontrées par les personnes et/ou les familles
- ▶ Mise au chômage du personnel et/ou télétravail quand cela est possible.
- ▶ Maintien de certaines activités de première ligne hors soins, notamment à domicile mais diminution importante de l'activité (ex. : repas à domicile)
- ▶ Annulations de prestations et perte de "clients" en lien avec les mesures de confinement et qui pourraient devenir structurelles avec la mise au chômage d'une partie de la population
- ▶ Difficulté de respect des consignes de confinement et de sécurité du personnel (ex. : distanciation sociale, manque de masques, incompréhension des bénéficiaires, tensions ...)
- ▶ Crainte d'une fragilisation des mécanismes et des financements de protection sociale avec la mise au chômage massive d'une partie de la population, la pression de l'accroissement des besoins sociaux lié à l'augmentation de la précarité et les séquelles psycho-sociales consécutives aux situations de stress et fatigue dans la crise actuelle

IMPACTS FINANCIERS ET HUMAINS

- ▶ Sources de pertes de financement des entreprises du SPS :
 - Financement par les bénéficiaires, les dons et les activités "commerciales" (ex. : annulations d'activités sans possibilité de report, fermeture des boutiques, etc.), la facturation des activités (formations, stages, ateliers, etc.), les sponsors, les cotisations qui ne sont plus couvertes, perte de participation financière des parents (PFP), etc.
 - Perte de stock de denrées alimentaires (ex. : centre d'accueil)
 - Dédommagement / Remboursement financier des activités annulées (ex. : stages de vacance, voyages scolaires, etc.)
 - Retard dans les justifications des subsides
 - Incertitudes liées au niveau de maintien des subsides publics et au renouvellement des subventions facultatives
- ▶ Sources d'augmentations des charges :
 - Augmentation de la masse salariale avec l'accroissement des heures inconfortables et l'augmentation des temps de travail pour renforcer le personnel d'encadrement (ex. : hébergement handicap)
 - Augmentation de l'absentéisme et des certificats de maladie, d'où pression sur les salaires à garantir par l'employeur
 - Augmentation des frais de fonctionnement (ex. : matériel de protection et d'hygiène)
 - Crédit bancaire
 - Report des chantiers de rénovation et de construction

- Bons de commandes déjà signés (ex. : projets européens) et d'appels à projet déjà lancés et qui ne pourront pas tenir les délais
- ▶ La perte de financements de subsides, d'activités et de dons, associée à une augmentation des charges salariales et de fonctionnement pour certains secteurs, ne pourra pas être amortie par la trésorerie des entreprises du SPS. Il y a donc un double risque significatif de défaut de paiement de ces entreprises, de licenciements massifs et de faillites à moyen terme.
- ▶ Emplois APE :
 - Questionnements sur les implications et les possibilités de mettre le personnel au chômage
 - Impossibilité de remplacer le personnel APE en maladie
 - Questionnement pour les contrats APE qui laissent une part en fonds propres à la charge de l'employeur
 - Impossibilité de mettre spécifiquement le personnel lié aux points APE (qui ne doit pas être tenu pour responsable) sans remettre en question le travail et la dynamique d'équipe (ex. : problèmes relationnels, remise en cause de la solidarité) de première ou deuxième ligne
 - Difficulté de maintenir l'actuelle augmentation conjoncturelle de l'emploi
- ▶ Suspension du personnel bénévole, stagiaire, étudiant, article 60 d'où mise sous pression du personnel encore en activité (travail de nuit, heures inconfortables, etc.). De plus, les personnes en insertion, les articles 17 et les indépendants n'ont pas le droit au chômage économique (et les mesures diffèrent selon les CPAS)
- ▶ Impacts physique et psychologique qui pourraient mettre en incapacité de travail une bonne partie du personnel
- ▶ Questionnements quant aux charges et loyers.

IMPACTS GOUVERNANCE ET OBLIGATIONS LÉGALES

- ▶ Difficulté ou impossibilité de convoquer et tenir les instances de gouvernance et réglementaires (ex. : AG, CA, CE, CPPT, comités d'accompagnement, etc.), ainsi que les activités légales et obligatoires qui y sont liées (ex. : impossible de voir le réviseur, certification des comptes, RA, modification des statuts, etc.)
- ▶ Retard sur les échéances administratives (ex. : rapports de justification de subsides, agrément, cadastre...)

FONDS EXTRAORDINAIRES D'URGENCE

- ▶ Absence de mesures ou flou sur les modalités de couverture des secteurs non subventionnés (ex. : garderie dans les écoles, aide aux associations, aides ménagères hors SAFA, etc.)
- ▶ Besoin de libération rapide des moyens financiers avec procédure de simplification administrative pour ne pas ajouter de la pression sur la trésorerie des entreprises
- ▶ Insuffisance des forfaits de 5.000 € considérant le nombre d'entreprises et au regard des forfaits proposés pour le secteur commercial
- ▶ Manque de clarté et/ou d'information sur les secteurs et activités couverts par les mesures, ainsi que sur la clé de répartition

PROPOSITIONS D' ACTIONS ET DE MESURES COMPLÉMENTAIRES

FINANCEMENTS

- ▶ Fournir des informations détaillées pour les emplois APE dans les entreprises non agréées
- ▶ Soutien financier (ex. : somme forfaitaire par entreprise et nombre de jours de pertes) pour la perte de financement (part bénéficiaire, recettes commerciales, dons, etc.) et échelonnement des remboursements pour l'annulation de toutes les activités, en conséquence des mesures sanitaires prises par les pouvoirs publics
- ▶ Exonération des cotisations ONSS (et non étalement du paiement) ou allègement temporaire des charges patronales
- ▶ Perméabilité des subsides (ex. : RW, APE, Maribel) afin de limiter les pertes sur les charges salariales ; mais sans effet sur les pertes de financement par activités
- ▶ Suspension des procédures de contrôle de l'emploi (APE, avances ETA) pendant la période de confinement et immunisation de l'ensemble des procédures de contrôle dans le subventionnement régional
- ▶ Suppression de l'intervention financière APE (partie employeur) pour les temps partiels
- ▶ Augmentation temporaire du nombre de points APE
- ▶ Nécessité que le paiement des soldes et acomptes des subventions ne prennent pas de retard afin de ne pas compromettre davantage la trésorerie
- ▶ Demande aux banques et fonds publics de crédits de "relance" et de "soutien", avec rééchelonnements des remboursements de crédit
- ▶ Prolongation exceptionnelle de quelques mois des projets européens (ex. : Interreg, FSE, etc.)

PROTECTION ET SOUTIEN

- ▶ Anticipation (prolongation des mesures de confinement) sur l'approvisionnement en matériel de protection et couverture prioritaire des tests de dépistage pour l'ensemble des services en première ligne (ex. : activités médicales, ensemble des services d'aides et de soins à domicile agréés et non agréés, personnel éducatif des services d'hébergement, etc.)
- ▶ Maintien des activités de soutien psychologique à distance (ex. : réseaux sociaux, applications, etc.)
- ▶ Utilisation du personnel inoccupé pour la fabrication de masques (ex. : couturières, ETA, etc.)
- ▶ Réquisition des lieux d'hébergement et possibilité de bénéficier d'espaces d'isolement pour les personnes qui présenteraient des symptômes du Covid-19
- ▶ Création d'un service pédo-psychiatrique généraliste pour absorber le flux de cas de crise psychiatrique que le confinement va provoquer
- ▶ Partage d'outils (ex. : groupe de parole de parents en vidéo-conférence) au bénéfice des familles avec un membre en situation de handicap

GESTION DU PERSONNEL ET ADMINISTRATIVE

- ▶ Transfert de personnel entre les secteurs afin de combler les carences en personnel (ex. : entre centres de jour et institutions d'hébergement).
- ▶ Répartition du chômage (partiel) qui pourrait être réparti entre le staff (ex. : un jour sur deux)
- ▶ Envoi des comptes aux administrations sous réserve de validation par les AG (pour ne pas freiner la liquidation des subsides).

- ▶ Validation administrative de tenir les instances de gestion et de gouvernance par téléconférence
- ▶ Maintien le plus proche de 100 % du revenu par les allocations de chômage afin de limiter la mise en précarité du personnel et maintenir le niveau d'activité à la reprise
- ▶ Besoin dès que possible d'un calendrier précis de reprise des activités afin d'éviter la surchauffe et la désorganisation des services
- ▶ Consignes et mesures précises des centres de crise, gouvernements et cabinets